

## PROCES VERBAL

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : M. Mmes RADENAC, BERMOND, BERTU, CEREJO, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DE CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, JOUBERT, LEFRANCOIS, MESNIL, ROUSSEAU, SENECHAL, SIMON, VANNIER, VASSARD

Absents représentés : M. MARCHAND pouvoir à Mme RADENAC

Absent : néant

Secrétaire de séance : Mme Marie Alix De CAFFARELLI

#### Ordre du jour :

Ajout de plusieurs points à l'ordre du jour :

#### **1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 janvier 2025**

Observations des élus : Néant

Le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

#### **2) Vote du compte financier unique de la commune**

##### a) Budget commune

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Mme le Maire de Sablons sur Huisne déclare, conformément à la loi, se retirer et laisser la présidence de l'assemblée à M. SENECHAL, 1<sup>er</sup> adjoint, après avoir été élu en vertu de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales. Les résultats de ce budget sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 387 988.53	1 816 495.03
Section d'investissement	1 141 879.12	547 137.40
Total exercice 2024	2 529 867.65	2 363 632.43
Déficit 2024	166 235.22	
Report N-1 fonctionnement		2 023 965.87
Report N-1 Investissement	110 518.31	
<b>Résultat de clôture</b>		<b>1 747 212.34</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Mme le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Approuve Le compte financier unique concernant le budget général de la Commune de Sablons sur Huisne.

Donne pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **3) Vote du compte financier unique du service assainissement**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Mme le Maire de Sablons sur Huisne déclare, conformément à la loi, se retirer et laisser la présidence de l'assemblée à M. SENECHAL, 1<sup>er</sup> adjoint, après avoir été élu en vertu de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales. Les résultats de ce budget sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	124 016.74	129 688.18
Section d'investissement	56 865.52	68 600.00
Total exercice 2024	180 882.26	198 288.18
Excédent 2024		17 405.92
Report N-1 fonctionnement		138 598.14
Report N-1 Investissement		130 739.66
<b>Résultat de clôture</b>		<b>286 743.72</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Mme le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Approuve le compte financier unique concernant le budget assainissement de la Commune de Sablons sur Huisne.

Donne pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **4) Travaux salle Vavasseur : validation des devis**

Mme Le Maire laisse la parole à M. Sénéchal, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des travaux.

Ce dernier indique que les travaux de la salle Vavasseur sont en cours.

Pour rappel, par délibération du 13 septembre 2024, le conseil municipal avait validé le changement des fenêtres et l'isolation des murs pour un coût de 17 482.74 € TTC.

Il reste plusieurs devis à valider :

Electricité, entreprise IDELEC pour : 4029 € HT soit 4 834.80 € TTC

Plomberie/Chauffage, entreprise RIGUET pour : 7 794.61 € HT soit 9 353.53 TTC

Peinture : Entreprise CHARLES : 5794.95 € HT

Entreprise WILLY PEINTURES : 5980.55 € HT

Mme le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales article L 1612-1

Modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé d'inscrire, par anticipation, aux budgets 2025 les crédits suivants :

+ 19 810 € à l'imputation 21318-138

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Accepte les devis suivants :

Electricité, entreprise IDELEC pour : 4029 € HT soit 4 834.80 € TTC

Plomberie/Chauffage, entreprise RIGUET pour : 7 794.61 € HT soit 9 353.53 TTC

Peinture : Entreprise CHARLES : 5794.95 € HT

#### **5) Etude de devis pour l'installation de cave-urnes au cimetière de Condé sur Huisne**

Mme le Maire indique qu'il ne reste plus de cave-urnes disponible au cimetière de Condé sur Huisne. Deux entreprises ont été contactées mais un seul devis a été reçu.

Pompes Funèbres du Perche : 3400 €TTC (pour 10 cave-urnes)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Valide le devis de la société Pompes funèbres du Perche.

Les crédits seront inscrits au BP 2025, opération 126.

#### **6) Convention avec le TE61 concernant les travaux d'éclairage public rue des sabotiers à Coulonges**

Le TE61 a établi une convention avec le montant estimatif pour les travaux rue des sabotiers à Coulonges les Sablons (éclairage public et génie civil). Le montant estimatif est de 16 777.53 € TTC (maîtrise d'œuvre incluse).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Valide les travaux du TE61

Donne pouvoir à Mme le Maire de signer cette convention.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2025, opération 152.

#### **7) Etude d'un devis de jardinières pour la rue Michel Melliant**

Dans la poursuite de l'aménagement de la rue Michel Melliant, la commission fleurissement propose l'achat de jardinières.

Le devis de l'entreprise MILLET CULINOR ET PYRENNES EQUIPEMENTS s'élève à 10 174.45 €.

L'achat sera éventuellement réalisé après l'été afin de voir le rendu des plantations effectuées à l'occasion de l'aménagement de la rue. Il conviendra de solliciter le TE61 pour connaître le poids possible sur les candélabres d'éclairage public.

Néanmoins, Les crédits seront inscrits au budget primitif 2025, opération 73.

#### **8) Lancement du marché public pour la réfection du clocher de l'église de Condé**

Mme le Maire présente au conseil municipal, le travail minutieux réalisé par l'architecte à l'occasion de la phase préliminaire concernant les travaux de toiture et ravalement du clocher de l'Eglise de Condé.

Mme le Maire sollicite le conseil municipal pour procéder maintenant à la phase du lancement des appels d'offres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Autorise Mme le Maire à lancer l'avis d'appel d'offres pour la réfection du clocher de l'église de Condé.

## **9) Divers**

### A – Informations concernant un projet Logissia

Mme le Maire donne lecture du compte rendu suite à sa rencontre avec Logissia (organisme d'habitations à loyers modérés). Le but était de leur présenter les biens que possède la commune place de Gaulle ainsi que ceux qui sont en vente. Les responsables de Logissia ne sont pas intéressés par la maison achetée par la commune à la famille Vannier au 16 place de Gaulle (une partie du terrain pourrait par contre convenir pour des constructions neuves).

Cet organisme serait intéressé par la maison situé au 17 place de Gaulle. Deux possibilités : logements et commerce au rez-de-chaussée ou uniquement logements.

De nouvelles constructions pourraient également voir le jour sur les terrains cadastrés AC 46-49 situés à l'arrière de la place du Général de Gaulle.

Par ailleurs, Mme le Maire indique qu'elle a reçu un contact pour l'achat de la maison Vannier.

### B – Facturation des repas aux accompagnants pour le banquet des aînés

Mme le Maire rappelle que lors du banquet des aînés, ces derniers peuvent venir accompagnés. Les accompagnants paient le repas.

Mme le Maire demande autorisation de facturer aux accompagnants le montant du repas des aînés qui s'élève à 55 euros.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

Autorise Madame la Maire à émettre des titres aux participants d'un montant de 55 € par personne.

### C – Signature convention Soparco

Mme le Maire indique qu'une convention a été signée avec la Soparco et la CDC concernant l'entretien du bassin de récupération des eaux sales. Cette convention a pour but de formaliser les actions de chacun.

Tour de Table :

#### **Mme Radenac :**

- ✓ Indique que le dossier d'acquisition du terrain de la SNCF ainsi que le projet d'étude pour une voie douce avance.
- ✓ M. Chartier et elle-même ont rencontré les référents Enedis concernant les coupures et micro-coupures notamment à Coulonges les Sablons. La commune de Sablons est scindée en deux au niveau du raccordement, une partie est rattachée à Nogent le Rotrou et l'autre à La Loupe. Des travaux sont envisagés sur la commune de Coulonges afin de remplacer les réseaux vieillissants.
- ✓ Forum des associations : Mme le Maire propose de renouveler ce forum. Mme Vannier de l'association Flash n'y est pas favorable (ce forum représente beaucoup de travail pour peu de retombées). Mme le Maire propose d'interroger les associations afin de savoir si elles sont favorables pour le renouveler.
- ✓ Propose de fixer une réunion pour avancer sur le plan de sauvegarde communal : le lundi 17 mars à 18h00.
- ✓ Réunion comice prévue le jeudi 13 mars à 19h00
- ✓ Annonce qu'elle présentera sa candidature pour les élections municipales de 2026.

#### **Mme Simon :**

- ✓ Théâtre samedi 8 mars et festival Trad Orne les 4, 5 et 6 avril à la salle Confluence.
- ✓ Le club de Basket de Nogent souhaite réaliser des animations à Sablons.

#### **Mme Bertu :**

- ✓ Une gazette spéciale comice sortira semaine 20 ou 21.

**Mme Vannier :**

- ✓ Indique pour information les prix des caves urnes fixés lors de la séance du 5 novembre 2020  
Tarif cave urnes : 600 euros.
- ✓ Demande qui est le nouveau président de la CDC, Mme le Maire indique que M. Patrick Rodhain a été élu à ce poste
- ✓ Pour info, le Color Run aura lieu le samedi 6 septembre 2025.

**M. Fetiveau :**

- ✓ Office de tourisme : critères revus pour l'attribution de la taxe de séjour. Cette taxe finance les chemins de randonnée des communes.
- ✓ Quelques informations sont échangées concernant l'affaire des bois de Condeau.
- ✓ Le dispositif atchoum monte en puissance, il y a de plus de plus de chauffeurs.
- ✓ La CDC achète un deuxième mini bus électrique pour toutes les associations du territoire.

**Mme Céréjo :**

- ✓ Carnaval APEC demain (08/03)
- ✓ Demande si l'animation « Pierres en lumière » aura lieu cette année : non
- ✓ Revêtement du city park à la Ballastière : il faut que les températures soient de 13 à 14 degrés pour intervenir. Un devis doit être établi très prochainement.

**Mme Rousseau :**

- ✓ Frelon asiatique : le département ne participera plus au financement de la lutte contre le frelon asiatique. M. Mesnil indique que c'est à cette saison qu'il faut installer des pièges pour les reines qui permettent d'éradiquer la prolifération de ces nids de frelons. Mme le Maire propose que la commune conserve son tiers de participation sur ces frais ; le reste étant à la charge de l'habitant.

**Mme De Caffarelli :**

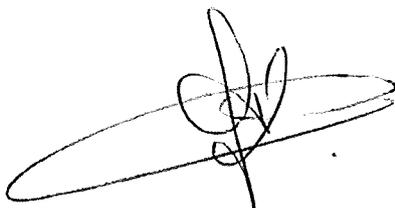
- ✓ 49 colis à distribuer aux aînés samedi 8 mars. Elle sollicite les élus pour cette distribution. 190 seront personnes aux repas dimanche.
- ✓ Rappelle la date du rendez-vous salon bien être : 26-27 avril 2025
- ✓ ASEP qui est un organisme financé par les caisses de retraite propose une pièce de théâtre en fin d'année « Qu'est-ce qu'on attend pour être vieux ».
- ✓ Demande si la commune pourrait adhérer au dispositif « œil vigilance ». Mme le Maire indique que la commune avait déjà été contactée en début de mandat. Mme le Maire craint que ce dispositif entraîne des problèmes de voisinage.

**M. Chartier :**

- ✓ Un rendez-vous avec le cabinet BODA, architectes de la salle des fêtes de Coulonges a eu lieu. Le budget estimatif pour une construction neuve s'élève à 800 000 euros. Pour l'instant l'étude est mise en stand-by. Par contre, cette salle est à démolir. Le projet est à réfléchir autrement.
- ✓ Dimanche 6 avril : brocante à Condeau par le comité des fêtes.

La séance est levée à 21h46

Christelle RADENAC  
Maire de Sablons sur Huisne



Marie Alix De Caffarelli  
Secrétaire de séance

